

Permis T - CDG / Pratique

Autorisation de conduire sur les aires de trafic - CDG



NIVEAU

Formation initiale



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire un véhicule ou un engin de piste sur les aires de trafic de l'aéroport Charles De Gaulle.



OBJECTIFS

- Se repérer et s'orienter sur les aires de trafic de l'aéroport CDG.
- Savoir identifier les risques liés à la circulation sur l'aire de mouvement.
- Adopter les bonnes pratiques pour une circulation en sécurité sur l'aire de mouvement.
- Se familiariser avec le périmètre dans lequel le conducteur va exercer son activité.



CONTENU

Pratique

- Contrôle technique et dynamique du véhicule.
- Familiarisation à la signalétique spécifique à l'aéroport.
- Circulation dans l'ensemble des aires de trafic / Les PARIFS / Les cheminements et routes de services.
- Traversée des voies de circulation avions et identification des points sensibles (hot spots).
- Observation de la circulation sur les postes de stationnement avions / Familiarisation à la coactivité.

Consigne n°3 - Aéroport de Paris / CDG

Durée à titre indicatif

1 heure par agent / 3 agents maxi par session

Prérequis

- Posséder un titre de circulation en zone réglementée (badge) valable localement.
- Posséder un permis de conduire B ou C.

Méthode

Démonstrative.

Evaluation

- **Pratique** : Grille de contrôle pratique à joindre au formulaire de demande du permis T.

Validité

24 mois.

Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-recette.signature-code.net/fr/>